Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

① BILAN - ACTIF

DGFiP N° 2050 2026

Désignation de l'entreprise : **SARL A.P GRIMALDI HOLDING** — Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * : 12

Adresse de l'entreprise : ROUTE DE CATERAGHIO 20290 BORGO — Durée de l'exercice précédent * : 12

Numéro SIRET * : 7 9 5 2 2 2 1 1 6 0 0 0 1 9 — Néant ☐ *

				Brut 1		Amortissements, provisions 2	Exercice N, clos le, 31122025 Net 3	N-1 31122024 Net 4
		Capital souscrit non appelé (I)	AA					
ACTIF IMMOBILISE *		Frais d'établissement *	AB	13 200	AC	13 200		
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais de développement*	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	2 709	AG	2 709		
		Fonds commercial	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles (1)	AJ		AK			
		Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	1 724 469	AQ	142 968	1 581 501	1 571 132
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	50 784	AU	38 517	12 267	6 465
		Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	AV	11 531	AW		11 531	3 000
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations	CS	3 968 700	CT		3 968 700	938 700
		Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	CU		CV			
		Créances rattachées à des participations	BB	59 840	BC		59 840	5 840
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
		Autres immobilisations financières *	BH		BI			
		TOTAL (II)	BJ	**5 831 233**	BK	**197 394**	**5 633 839**	**2 525 138**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT		BU			
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			331
	CREANCES	Clients et comptes rattachés (3) *	BX	18 600	BY		18 600	18 600
		Autres créances (3)	BZ	17 373	CA		17 373	7 647
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
		Disponibilités	CF	772 504	CG		772 504	852 299
Comptes de régularisation		Charges constatées d'avance (3) *	CH	3 390	CI		3 390	19
		TOTAL (III)	CJ	**811 867**	CK		**811 867**	**878 896**
		Frais d'émission d'emprunt **(IV)**	CW					
		Primes de remboursement des emprunts **(V)**	CM					
		Ecarts de conversion actif et différences d'évaluation * **(VI)**	CN					
		TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	**6 643 099**	1A	**197 394**	**6 445 706**	**3 404 034**

Renvois : (1) Dont droit au bail: | (2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP 59 840 | (3) Part à plus d'un an : CR

Clause de réserve de propriété: * Immobilisations : | Stocks : | Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

② BILAN - PASSIF avant répartition

DGFiP N° 2051 2026

Désignation de l'entreprise **SARL A.P GRIMALDI HOLDING** — Néant ☐ *

			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 3 069 500)	DA	3 069 500	39 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	3 950	3 950
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	1 817 578	1 734 006
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	**2 125**	**83 572**
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	**4 893 153**	**1 861 028**
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	1 175 987	1 244 846
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	261 039	258 161
	Instruments financiers à terme	D1		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	98 837	11 504
	Dettes fiscales et sociales	DY	14 958	23 530
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	1 732	4 964
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	**1 552 553**	**1 543 005**
	Ecarts de conversion passif et différences d'évaluation* **(V)**	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	**6 445 706**	**3 404 034**

RENVOIS				
(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
(2)	Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
	Dont Ecart de réévaluation libre	1D		
	Dont Réserve de réévaluation (1976)	1E		
(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	448 247	367 377
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **6 445 706** euros**.**

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **495 179** euros et un total **charges** de **493 054** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **2 125** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025.**
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses fondamentales suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Référentiel comptable applicable

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises en vigueur, notamment :

- au règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général ;
- aux articles L.123-12 à L.123-28 du Code de commerce ;
- au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, applicable obligatoirement aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Première application du règlement ANC n° 2022-06

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de réglementation comptable. Ses dispositions sont appliquées à compter du présent exercice, sans incidence sur les comptes des exercices antérieurs, à l'exception des reclassements nécessaires à leur présentation selon les nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat.
Le bilan et le compte de résultat sont ainsi présentés conformément aux modèles prévus par le règlement ANC n° 2022-06.
Afin d'assurer la comparabilité des exercices, les données de l'exercice précédent (N-1) présentées dans la colonne comparative ont fait l'objet, le cas échéant, des reclassements nécessaires entre les différentes rubriques ou postes du bilan et du compte de résultat.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Faits caractéristiques de l'exercice

Note 1 – Augmentation de capital par apport en nature

Par décision de l'associé unique d la Société a augmenté son capital par apport des titres suivants :

- 50 parts sociales de la société CHIARA (SCI, RCS Bastia 412 136 368), soit 50 % du capital, évaluées à 130 000 euros ;
- 90 parts sociales de la société GM (SCI, RCS Bastia 537 383 739), soit 90 % du capital, évaluées à 2 900 000 euros.

L'apport, évalué à 3 030 000 euros, a été rémunéré par l'attribution de 30 300 parts sociales nouvelles de 100 euros de nominal, entièrement libérées
Le capital social est ainsi porté de 39 500 à 3 069 500 euros, divisé en 30 695 parts de 100 euros.

Note 2 – Titres de participation

Les titres de participation reçus en apport sont inscrits à l'actif pour leur valeur d'apport, qui constitue leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Ils s'élèvent à 3 030 000 euros à la clôture et se décomposent comme suit.
Aucune dépréciation qu'uucune dépréciation n'a été constaté dans les comptes .

Détail des titres

Société	% détenu	Nb de parts	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
CHIARA (SCI)	50 %	50	130 000	-	130 000
GM (SCI)	90 %	90	2 900 000	-	2 900 000
Total			**3 030 000**	**-**	**3 030 000**

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvce	
INCORPORELLES	Frais d'établissement	13 200					13 200
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	2 709					2 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**15 909**					**15 909**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre	1 633 344					1 633 344
	sur sol d'autrui						
	instal. agenct aménagement	6 025		85 100			91 125
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	831		2 311			3 142
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	42 024		5 618			47 642
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours	3 000		8 531			11 531
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**1 685 223**		**101 560**			**1 786 783**
FINANCIERES	Participations	938 700		3 030 000			3 968 700
	Créances rattachées à des participations	5 840		54 000			59 840
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières						
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**944 540**		**3 084 000**			**4 028 540**
	TOTAL	**2 645 673**		**3 185 560**			**5 831 233**

Amortissements

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
					Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement			13 200			13 200
	Frais de développement						
	Fonds commercial						
	Autres immobilisations incorporelles			2 709			2 709
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			**15 909**			**15 909**
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre			67 937	74 113		142 050
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement			300	618		918
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			831	13		844
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			35 558	2 114		37 673
	Emballages récupérables et divers						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**104 626**	**76 859**		**181 485**
	TOTAL			**120 535**	**76 859**		**197 394**

	Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortissement à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agenct aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Fonds Commercial

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Observations
Achetés avec protection juridique Eléments acquis du fonds de commerce Fonds commerciaux réévalués Fonds commerciaux reçus en apport		
TOTAL		

Provisions

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions		31/12/2025
				Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers					
	Provisions pour investissement					
	Provisions pour hausse des prix					
	Provisions pour amortissements dérogatoires					
	Provisions fiscales pour prêts d'installation					
	Provisions autres					
	PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges					
	Pour garanties données aux clients					
	Pour amendes et pénalités					
	Pour pertes de change					
	Pour pensions et obligations similaires					
	Pour impôts					
	Pour renouvellement des immobilisations					
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions					
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer					
	Autres					
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations : incorporelles					
	Sur immobilisations : corporelles					
	Sur immobilisations : des titres mis en équivalence					
	Sur immobilisations : titres de participation					
	Sur immobilisations : autres immo. financières					
	Sur stocks et en-cours					
	Sur comptes clients					
	Autres					
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION					
	TOTAL GENERAL					
	Dont dotations et reprises : - d'exploitation					
	Dont dotations et reprises : - financières					
	Dont dotations et reprises : - exceptionnelles					
	Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations	59 840	59 840	
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	18 600	18 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	4 591	4 591	
	Taxes sur la valeur ajoutée	11 038	11 038	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 744	1 744	
	Charges constatées d'avance	3 390	3 390	
	TOTAL DES CREANCES	**99 203**	**99 203**	

Prêts accordés en cours d'exercice	
Remboursements obtenus en cours d'exercice	
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 175 987	71 681	311 975	792 330
	Emprunts et dettes financières divers	1 393	1 393		
	Fournisseurs et comptes rattachés	98 837	98 837		
	Personnel et comptes rattachés	2 368	2 368		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 590	3 590		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	8 838	8 838		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	162	162		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés	259 645	259 645		
	Autres dettes	1 732	1 732		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**1 552 553**	**448 247**	**311 975**	**792 330**

Emprunts souscrits en cours d'exercice	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	68 839
Emprunts dettes associés (personnes physiques)	259 645

Produits à recevoir

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

	31/12/2025
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025
Total des Charges à payer		**375**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		**358**
Intérêts C.N.E. PRET_IMM_AIX1300	*337*	
Assurances C.N.E. PRET_IMM_AIX1300	*21*	
Dettes fiscales et sociales		**17**
TVS. 2025 à payer	*17*	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		3 390	**3 390**
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			**3 390**

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en **euros**	Période	Montants	**31/12/2025**
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			

Capital social

Etat exprimé en **euros**

ACTIONS / PARTS SOCIALES	31/12/2025	Nombre	Val. Nominale	Montant
	Du capital social début exercice	395,00	100,0000	39 500,00
	Emises pendant l'exercice	30 300,00	100,0000	3 030 000,00
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	**30 695,00**	**100,0000**	**3 069 500,00**

Engagements de crédit-bail

Etat exprimé en **euros**	Terrains	Constructions	Matériels et outillages	Autres	31/12/2025
Valeur à la signature du contrat				**51 300**	**51 300**
Coût d'entrée de l'actif					
Dot. aux amortissements théoriques					
Dotations de l'exercice				12 825	12 825
Cumul des exercices antérieurs				7 054	7 054
TOTAL				**19 879**	**19 879**
Valeur nette					
Redevances payées					
Redevances de l'exercice				7 133	7 133
Cumul des exercices antérieurs				682	682
TOTAL				**7 815**	**7 815**
Redevances restant à payer					
à 1 an au plus				7 133	7 133
entre 1 et 5 ans				7 133	7 133
à plus de 5 ans					
TOTAL				**14 267**	**14 267**
Prix d'achat résiduel					
à 1 an au plus					
entre 1 et 5 ans				40 199	40 199
à plus de 5 ans					
TOTAL				**40 199**	**40 199**

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en **euros**	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens			
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	480 463		480 463
TOTAL	**480 463**		**480 463**

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en **euros**
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025	Résultat avant impôts	Impôts (1)	Résultat après impôts
RESULTAT COURANT	3 888	1 763	**2 125**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)			
RESULTAT COMPTABLE	**3 888**	1 763	**2 125**

(1) après retraitements fiscaux.

Filiales et participations

A. Filiales (plus de 50%)
B. Participations (10 à 50%)

Etat exprimé en **euros**

31/12/2025	Capitaux propres	Quote part du capital détenue (en pourcentage)	Valeur comptable des titres détenus		Montant net des prêts et avances consentis par la sté
			Brute	Nette	
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS	586 099	100,00	400 000	400 000	
SAS TPA AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX	872 930	100,00	538 500	538 500	
SCI GM	658 618	90,00	2 900 000	2 900 000	
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales	**2 117 648**		**3 838 500**	**3 838 500**	
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SCI CHIARA	274 808	50,00	130 000	130 000	
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations	**274 808**		**130 000**	**130 000**	
C. Total des filiales et des participations (A + B)	**2 392 456**		**3 968 500**	**3 968 500**	

	Montant des engagements donnés par la sté	Chiffre d'affaires hors taxe du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société	Observations
A1. Renseignements détaillés pour chaque filiale					
SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS		3 803 432	(262 013)		
SAS TPA AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX		1 792 783	(64 608)		
SCI GM		208 744	51 860		
A2. Renseignements globaux pour les filiales non reprises au A1					
A. Total des filiales		**5 804 960**	**(274 760)**		
B1. Renseignements détaillés pour chaque participation					
SCI CHIARA		35 833	3 677		
B2. Renseignements globaux pour les participations non au B1					
B. Total des participations		**35 833**	**3 677**		
C. Total des filiales et des participations (A + B)		**5 840 793**	**(271 084)**		

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en **euros** Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%
Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes								
Honoraires afférents à la certification des comptes	2 150	2 084	*100,00*	*100,00*				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	**2 150**	**2 084**	*100,00*	*100,00*				

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité						
Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)						

(*) pour les missions prévues au II de l'article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l'article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

Engagements financiers

Etat exprimé en **euros**	31/12/2025	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus			
Avals, cautions et garanties			
Engagements de crédit-bail			
Engagements de crédit-bail		54 465	
		54 465	
Engagements en pensions, retraite et assimilés			
Autres engagements			
Total des engagements financiers (1)		**54 465**	
(1) Dont concernant :			
Les dirigeants			
Les filiales			
Les participations			
Les autres entreprises liées			

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Effectif moyen employé pendant l'exercice
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		2
	Cadres et ingénieurs		
	Autres catégories		
	TOTAL		**2**

A.P GRIMALDI HOLDING

Société à responsabilité limitée
au capital de 3 069 500 euros
Siège social : ROUTE DE CATERAGHIO
20290 BORGO
795 222 116 RCS BASTIA

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 30 juin 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 30 juin,
A 14 heures,

Monsieur Ange-Paul GRIMALDI,
demeurant ROUTE DE CATERAGHJU 20290 BORGO,

Propriétaire de la totalité des 30 695 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la Société A.P GRIMALDI HOLDING,

Associé Unique et seul gérant de ladite Société,

Étant précisé que la société CODEX, Commissaire aux Comptes titulaire de la Société a été régulièrement informé des décisions devant être prises,

I- A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de gérant de la Société, Monsieur Ange-Paul GRIMALDI, Associé Unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; il a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Ces documents ont été tenus, au siège social, à la disposition du Commissaire aux Comptes, à compter du 18 juin 2026, soit dans le délai de quatre mois à compter de la clôture dudit exercice.

Monsieur Ange-Paul GRIMALDI, Associé Unique, a pris connaissance du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

II- A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025,

- Approbation des charges non déductibles,

- Affectation du résultat de l'exercice,

GAP

- Conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

- Rémunération de la gérance,

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associé Unique, sur la base de son rapport de gestion et après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, l'Associé Unique approuve le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à un montant global de 7 750 euros, ainsi que l'impôt correspondant.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à 2 125,11 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	2 125,11 euros
A la réserve légale	1 050,00 euros
Solde	1 075,11 euros

En totalité au compte **« autres réserves »** qui s'élève ainsi à 1 818 653,25 euros.

Conformément à la loi, l'Associé Unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

TROISIÈME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce, la présente décision fait mention des conventions antérieures qui ont été tacitement reconduites au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025 :

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et SAS GRIMALDI TRAVAUX PUBLICS INDUSTRIELS, 272 220€ HT

- Convention de prestations de services conclue entre la Société et SAS TPA TRAVAUX AMENAGEMENT URBAINS ET RURAUX, 146 580€ HT

GAP

QUATRIÈME DÉCISION

L'Associé Unique décide d'approuver sa rémunération en qualité de gérant allouée au cours de l'exercice écoulé, qui s'est élevée à un montant brut de 201 025 euros.

En outre, l'Associé Unique approuve la prise en charge par la Société des cotisations obligatoires et facultatives assises sur sa rémunération en qualité de gérant.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associé Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associé Unique
Ange-Paul GRIMALDI

